



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière
QUE :

Conformément à l'article 956 du Code Municipal, un avis public est donné pour informer de l'adoption du budget de l'exercice financière de 2020 et du plan triennal d'immobilisation. Le budget sera déposé **le mercredi 11 décembre à 19 :00** lors de la séance extraordinaire du conseil municipal. Lors de cette séance, les délibérations et les questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Cette séance extraordinaire se tiendra à l'Hôtel de ville, 1350, Chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarence.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 3 décembre 2019

Signé :

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice-générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil, le troisième du mois de décembre deux mille dix-neuf.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 3 décembre 2019

Marie-Eve Brin

Directrice-générale